
10 boulevard Ralli
CS 40025
13272 Marseille Cedex 08
contact@smaltcapital.com

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCPR ECO RESPONSABLE
(Part A : FRO014000M14 - Part B : FRO014000LZ8)**

**MODIFICATION DU REGLEMENT : Changement de la date du
premier exercice comptable.**

Nous vous informons des modifications suivantes apportées au Règlement du FCPR ECO RESPONSABLE (ci-après « le Fonds ») :

- L'Article 15 « Exercice comptable » du Règlement du Fonds a été modifié afin de porter le premier Exercice Comptable, de la Date de Constitution du Fonds, soit le 22 juillet 2021 au 31 décembre 2022.
- L'Article 39 « Définitions et interprétation » a été modifié en conséquence pour indiquer la Date Comptable du premier exercice au 31 décembre 2022.

Ces modifications entrent en vigueur le 31 janvier 2022. Elles n'affectent ni les droits et obligations des porteurs, ni les caractéristiques du Fonds.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le Règlement du Fonds peut vous être adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **SMALT CAPITAL, 10 boulevard Ralli - CS 40025 - 13272 Marseille Cedex 08** ou par mail à contact@smaltcapital.com